

HAUTES ECOLES SUISSES: EVOLUER POUR SURVIVRE.

RÉSUMÉ

AVRIL 2004

Publication: Barbara SPORN et Christian AEBERLI (2004): Hochschule Schweiz. Ein Vorschlag zur Profilierung im internationalen Umfeld. Zurich: AVENIR SUISSE

.....
La publication peut être commandée par téléphone au 01 445 90 00 ou par courriel à assistent@avenir-suisse.ch. L'étude est également disponible par téléchargement sur le site: www.avenir-suisse.ch

Face à une compétition académique internationale qui ne cesse de s'exacerber, les Hautes Ecoles suisses se doivent de garder un très haut niveau d'attractivité, sous peine de se voir marginalisées. Mais elles ne pourront le faire sans une profonde mutation de l'ensemble du système d'éducation supérieure, comme le montre cette étude d'AVENIR SUISSE.

Le paysage suisse (et international) de l'éducation supérieure a connu de grands bouleversements durant ces dernières années. Dans notre pays, l'avènement des Hautes Ecoles spécialisées (HES) a singulièrement élargi l'offre en formation supérieure. Et au-delà de nos frontières, les ministres de l'éducation européens ont institué, avec l'accord qu'ils ont signé en 1999 à Bologne, un véritable espace continental du savoir comportant des universités et des hautes écoles réparties dans 40 pays.

Ces améliorations de l'offre en formation impliquent une nouvelle rivalité entre établissements supérieurs qui, par nature, s'efforcent toujours d'attirer les meilleurs « cerveaux ». Dans un avenir très proche, les jeunes gens ne choisiront donc plus la Haute Ecole la plus proche de leur domicile, mais se détermineront sur des critères de renommée de l'institution et de la qualité de ses filières.

La prospérité d'un pays est, on le sait, étroitement liée au niveau d'éducation de sa population. Il importe donc de faire tout ce qui est possible pour que les Hautes Ecoles suisses occupent une position de premier rang dans cette compétition internationale de l'éducation.

Résumé de l'étude

L'étude «Hautes Ecoles suisses: Evoluer pour survivre.» s'articule en quatre parties :

Les fondements théoriques — Le professeur Barbara SPORN, de l'Université de Vienne, pose, dans la première partie, les fondements théoriques de l'étude. La spécialiste ès politiques universitaires argumente que la direction et la coordination du système des Hautes Ecoles résulte d'une combinaison de trois forces principales: a) l'Etat avec ses lois et ses ordonnances; b) la communauté universitaire; c) le marché ouvert de l'éducation et de la formation. Ces trois forces composent un triangle dans lequel tout pays et ses Hautes Ecoles peuvent se situer. La concurrence entre les différents systèmes d'éducation tertiaire se détermine, elle, à travers sept facteurs : la coordination, le financement, la sélection des étudiants, la garantie de qualité, le profil de formation, les structures de gouvernance et de prestations ainsi que l'autonomie des différentes institutions.

Un état des lieux — la seconde partie de l'étude est consacrée à une analyse du système suisse des Hautes Ecoles, basée sur un examen très serré de la documentation et des travaux existants ainsi que sur des interviews menés avec 19 expert(e)s, représentant les Hautes Ecoles cantonales et fédérales. Ces derniers jugent que des réformes sont absolument nécessaires. Ils insistent particulièrement sur le système d'administration diffus et peu transparent au niveau fédéral ainsi que sur les rapports tendus entre la Confédération et les cantons. Le système des HES n'est pas épargné. Les mécanismes de gestion sont trop complexes et paralysants.

Cet état des lieux se conclut par une comparaison internationale qui vise à établir un système de références entre les systèmes suisse, hollandais, britannique et autrichien. Elle montre que la compétitivité est faible dans le système suisse et que les autres pays ont pris une nette avance dans les réformes. Par contre, les structures de direction et de gestion des Hautes Ecoles universitaires suisses sont jugées plutôt performantes. Les efforts faits en termes d'autonomie des universités et des Ecoles polytechniques fédérales obtiennent également de bonnes notes.

Cinq scénarios de développement des Hautes Ecoles — En se fondant à la fois sur une approche théorique, sur les résultats des interviews et sur les références internationales, Barbara SPORN élabore et discute dans la troisième partie cinq scénarios possibles pour le développement de l'enseignement tertiaire en Suisse [voir schéma, p. 3]:

Un système « fédéral planifié » prévoit une gestion centralisée du système par l'Etat à travers une planification globale. On maintient et développe les différents types de Hautes Ecoles. Celles-ci sont coordonnées entre elles par des mandats de prestations différenciés afin que les divers domaines d'études souhaités puissent être couverts.

Dans un système « autonome coopératif », les différents établissements sont pratiquement autonomes. La Confédération et les cantons assurent le financement de base. Les Hautes Ecoles renforcent leur position dans la compétition internationale par la coopération, se regroupant partiellement pour réussir au niveau international.

Un système « à profil international » est axé, comme son nom l'indique, sur la concurrence internationale et en suit les tendances. Il se dote d'un profil attrayant et compétitif. L'Etat n'intervient pas dans la gestion et la coordination. En vue de ce positionnement international, les Hautes Ecoles s'efforcent de conclure des alliances avec des partenaires attractifs en Suisse et à l'étranger.

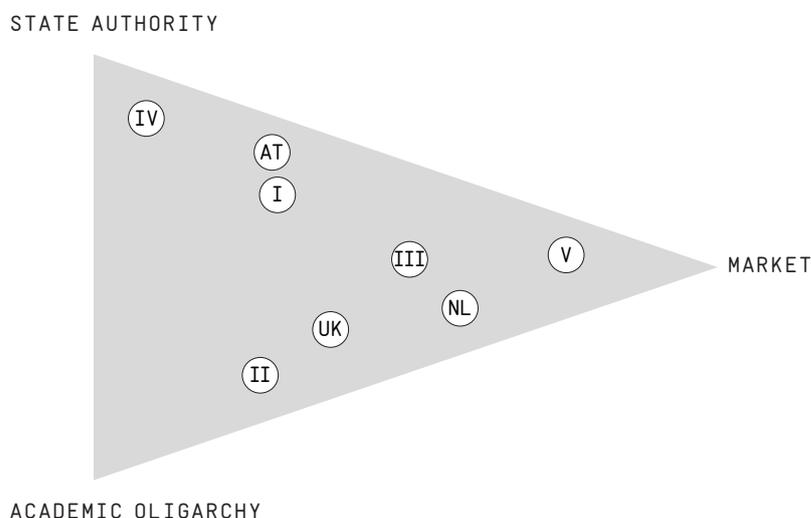
Dans un système « régional », les Hautes Ecoles continuent à se développer en suivant les voies empruntées jusqu'à présent. Elles se concentrent surtout sur les besoins régio-

naux. La gestion fédérale est maintenue. La coordination et la coopération entre les Hautes Ecoles ont plutôt un caractère local.

Dans la « Multinationale suisse de l'éducation et de la formation » enfin, le système des Hautes Ecoles est soumis aux mécanismes des marchés mondiaux. Une partie de ces institutions est vendue à des partenaires privés, suisses ou étrangers. Les pouvoirs publics ne fournissent que le cadre de coordination. L'innovation et la concurrence peuvent s'épanouir en toute liberté.

Les cinq scénarios de Barbara SPORN reflètent une situation idéalisée pour chaque catégorie et ne peuvent donc que suggérer des pistes de développement.

.....
Cinq scénarios dans le triangle de coordination
.....



*I = Système « fédéral planifié », II = Système « autonome coopératif »
III = Système « à profil international », IV = Système « régional », V = « multinational »;
AT = Autriche; NL = Pays-Bas, UK = Grande-Bretagne*

.....
Source: D'après CLARK [1983]

Une nouvelle architecture de la formation — en se basant sur ces cinq scénarios, Christian AEBERLI propose, dans la quatrième partie, une nouvelle distribution des rôles pour les Hautes Ecoles suisses. Il suggère un système dans lequel les Hautes Ecoles se profileront selon trois espaces différents : mondial, européen et national. L'objectif étant de concevoir une nouvelle architecture de l'éducation tertiaire suisse composée de deux à trois Hautes Ecoles de renommée mondiale, de plusieurs Hautes Ecoles offrant des prestations de niveau européen ainsi que de quelques Hautes Ecoles compétitives sur le plan national qui possède un indiscutable rayonnement régional. Les conditions préalables à la concrétisation d'une telle vision résident dans une gestion financière reposant sur les prestations et l'efficacité des organismes responsables. Le tout doit être accompagné d'une administration disposant de beaucoup d'autonomie, d'une direction habilitée à agir, d'une assise financière suffisante et de la possibilité de sélectionner les étudiants.

Un système « trivalent » pour l'enseignement tertiaire helvétique — L'idée maîtresse qui préside à la redistribution des rôles dans le domaine de la formation supérieure répond à une volonté de renforcer l'ensemble du système, condition de survie et d'efficacité de nos Hautes Ecoles dans une « économie » du savoir globalisé. Cette idée présuppose une nette démarcation des modèles actuels d'« université » et de « Haute Ecole » pour s'orienter vers trois types d'établissements qui, chacun avec ses excellences et ses spécificités, occupent les différents terrains du savoir, de l'enseignement et de la recherche et répondent ainsi aux différents besoins et attentes en formation supérieure.

Les établissements de stature mondiale — Ces institutions ont pour objectif des cursus de formation des plus exigeants et se consacrent à la recherche de pointe au plus haut niveau international. Cet objectif demande une masse critique suffisante de professeurs et de chercheurs ainsi que des étudiants très qualifiés. Ce genre d'établissement s'illustre par un enseignement, un encadrement, des recherches ainsi que des programmes de formation continue exceptionnels. Il accueille, de par sa renommée, un nombre important d'étudiants étrangers. La majorité des étudiants terminent leurs études par un « master » ou un doctorat. La langue principale d'enseignement est l'anglais. L'EPF Zurich représente un exemple d'établissement de ce genre.

Les Hautes Ecoles européennes — Ce type d'institution fait face à la compétition internationale, mais plus particulièrement dans le contexte européen. L'offre en enseignement et en recherche s'adresse aux étudiants suisses et étrangers. Les points forts de ces Hautes Ecoles résident dans la qualité de l'enseignement et de l'encadrement, de la formation continue et d'une recherche plus axée sur la pratique. Les filières de ces établissements répondent plutôt aux attentes de diplômés qui visent une carrière pratique qu'une carrière universitaire ou de recherche. Le nombre de « bachelors » et de

«masters» en fin de cursus est équilibré. Les langues d'enseignement sont les langues nationales et l'anglais. En Suisse, on peut imaginer que les Universités de Fribourg ou de St Gall, la Haute Ecole de technique et d'architecture de Bienne ou le Département économie de la HES de Bâle pourraient entrer dans ce type de profil d'établissement.

Les Hautes Ecoles nationales — Elles sont d'abord soumises à une concurrence, à titre d'exemple, des établissements du pays. Leurs filières de formation s'adressent principalement aux personnes vivant en Suisse. Les branches proposées préparent avant tout aux activités professionnelles du pays. L'accent est mis sur l'enseignement et l'encadrement ainsi que sur la formation continue de niveau supérieur. La recherche occupe une place plus modeste et est surtout axée sur les applications. Les études sont donc généralement sanctionnées par un «bachelor», de rares «masters» spécifiques pouvant être cependant délivrés par certains établissements. L'enseignement s'y déroule généralement dans l'une des langues nationales. Pourraient entrer dans cette catégorie l'Université de Lucerne, la Haute Ecole pour l'économie du bois de Bienne ou encore les Hautes Ecoles pédagogiques.

Cette redistribution des objectifs pour les Hautes Ecoles suisses ne peut pas se réaliser à coup d'ordonnances. Elle peut tout au plus se construire à travers des mécanismes administratifs et financiers subtils, dans un contexte compétitif. Ce qui implique un consensus entre la Confédération et les cantons sur l'orientation future de la formation tertiaire en Suisse. Les conditions cadres et l'administration de ce système doivent dès lors être arrêtées dans une planification globale.

Dans les lignes qui suivent sont résumées les conditions cadres nécessaires à l'élaboration équilibrée d'un système «trivalent» pour un enseignement tertiaire compétitif en Suisse.

Coordination — Ce sont d'abord les mécanismes du marché et les tendances internationales qui devraient présider à la coordination et à l'administration de ce nouveau système helvétique. Il incombe à la Confédération et aux cantons d'élaborer et d'offrir les instruments administratifs nécessaires et de créer des conditions cadres favorables. Le rôle de l'Etat face à des Hautes Ecoles plus autonomes et plus flexibles doit être redéfini, en veillant avant tout à ce que les compétences et les responsabilités soient réunies en un seul organe.

Il convient donc qu'il n'y ait plus qu'une seule entité fédérale responsable de la formation, de l'éducation, des sciences ainsi que des Hautes Ecoles (Universités, HES, EPF). Parallèlement, il importe d'instaurer un Conseil des Hautes Ecoles comportant des représentant(e)s de la Confédération et des cantons pour définir les orientations stra-

tégiques et apporter les moyens financiers nécessaires. Ce Conseil, conjointement avec l'entité fédérale compétente, prépare les projets de lois pour le Conseil fédéral et le Parlement. On pourrait par ailleurs envisager, pour les questions scientifiques, la création d'un Conseil académique.

C'est à la Confédération qu'il incomberait, dans ce nouveau cadre, de reconnaître les Hautes Ecoles et leurs diplômés. Seules les Hautes Ecoles reconnues recevraient un appui financier des pouvoirs publics fédéraux et cantonaux. Le contrôle des Hautes Ecoles par l'Etat se ferait essentiellement par le biais de ce financement, lequel devrait donc soutenir plutôt la demande que l'offre, sous la forme d'une contribution calculée sur l'«output».

Financement — Le financement reste du ressort de la Confédération et des cantons. On reconnaît de la sorte implicitement l'importance que revêtent les Hautes Ecoles pour les cantons. Elles contribuent à l'attractivité de leur région en participant à la vie socioculturelle locale et en contribuant, par des retombées importantes, à l'économie du lieu où elles se trouvent.

Il importe par contre de remplacer par des paiements directs de la Confédération la participation actuelle des cantons non-universitaires pour leurs étudiants (cf. les accords intercantonaux). On supprimerait ainsi un mécanisme administratif douteux et toute une masse de travail superflue. Le manque à gagner lié à la péréquation intercantonale (surtout pour les cantons sans Haute Ecole) devrait être compensé par des contributions fédérales plus élevées. La Confédération disposerait de la sorte d'un poids plus consistant en matière de gestion.

Plus globalement, le système doit tendre vers un meilleur rapport coût/efficacité des filières de formation. L'offre ne doit en principe pas dépasser la demande. Les cursus dans lesquels il y a un nombre restreint d'étudiants ne doivent donc plus forcément être financés. Ainsi une administration stricte des ressources financières axée sur la demande, est la condition essentielle d'un renouveau – tant au niveau du contenu que de la structure – de l'offre en formation des Hautes Ecoles. Il devrait dès lors être envisageable, lorsqu'il y a ailleurs en Europe des offres similaires de qualité et qu'il n'y a aucune raison économique ou sociopolitique de les maintenir, de supprimer certaines filières en Suisse parce que la demande n'est pas suffisante.

Le financement des Hautes Ecoles par la Confédération doit se faire en tenant compte du système «trivalent». Il se compose d'une contribution fixe et d'un montant variable en fonction de la prestation. La contribution fixe varie selon le type d'établissement et de filières envisagées. Le montant variable est calculé en fonction de l'efficacité des

institutions et des cursus offerts, c'est-à-dire en fonction de leurs prestations en matière d'enseignement et de recherche.

Pour l'enseignement, les contributions devraient correspondre à l'«output». Elles pourraient être fixées en tenant compte des critères suivants :

- nombre d'étudiants,
- caractère international (proportion d'étrangers)
- résultats (diplômes, taux d'échec)
- efficacité (durée moyenne des études)
- profil, spécialisation (disciplines universitaires)
- financement par des tiers (legs, dons, sponsoring)
- participation financière des étudiants (taxes d'études)
- qualité (évaluation par les étudiants)
- niveau universitaire des étudiants (BA, MA OU PHD)

Pour la recherche, la participation financière de la Confédération devrait également être calculée en fonction de l'«output», mais en tenant aussi compte des prestations en la matière. Les critères pourraient être les suivants :

- nombre de chercheurs (masse critique)
- renommée (index de citations)
- acquisition des moyens (Fonds national, CTI, Union européenne, mandats de recherches privés)
- profil, spécialisation (disciplines universitaires)
- intensité (conditions d'encadrement)

Les pouvoirs publics disposant de moyens financiers limités, la qualité de l'enseignement ne pourra être assurée qu'à travers des revenus supplémentaires. Ce qui implique, entre autre, à une augmentation des taxes d'études. Parallèlement à cette hausse des taxes, la Confédération doit veiller à instaurer un système performant de bourses et de prêts. Le montant des taxes d'études est fixé par les Hautes Ecoles de façon indépendante.

Il convient par ailleurs de chercher d'autres sources de revenus (legs de fondations ou de personnes privées, sponsoring, etc.). Les Hautes Ecoles doivent également développer un véritable esprit d'entreprise (formations continues, spin-off, foyers d'étudiants, librairies, restaurants universitaires, mandats de recherches) et élargir l'offre des filières de formation continue axée sur la pratique ou sur les sciences. De tels programmes constituent à l'étranger une source non négligeable de revenus (par exemple les «executive programs»). Les approches de ce genre tendent, accessoirement, à resserrer les liens entre les étudiants, les anciens étudiants et l'Alma Mater.

Sélection — L'un des paramètres essentiels de la qualité des Hautes Ecoles réside dans le potentiel et la détermination de leurs étudiants. Dès lors, les établissements ne doivent pas seulement pouvoir augmenter les taxes d'études, mais aussi sélectionner leurs futurs étudiants. Actuellement, un diplôme de maturité fédérale assure l'admission automatique dans une HES, université ou une école polytechnique. Une formation de base dans une formation proche du cursus envisagé permet d'entrer dans une HES. Les détenteurs d'une maturité professionnelle sont admis dans ces dernières sans examen, pour autant qu'ils aient au moins un an d'expérience professionnelle dans le domaine d'études souhaité.

La sélection des étudiants doit se faire sur la base d'un solide dossier de candidature. Pour certaines filières, il peut s'avérer nécessaire de faire passer des tests ou des examens. Comme la suppression du libre accès des porteurs de maturité aux Hautes Ecoles exige des amendements législatifs qui prendront un certain temps, il conviendra de sélectionner dans un premier temps les étudiants au cours de la première année d'études. Une variante un peu plus chère, mais qui amène à des résultats similaires.

L'instauration d'un système « trivalent » compétitif au niveau international n'est guère possible sans une sélection des étudiants avant ou pendant la première année d'étude. L'Université de Saint-Gall en est une bonne illustration. La qualité des études y est d'un niveau très élevé notamment parce que les étudiants doivent passer un examen d'admission. La réussite de la première année – que l'on nomme de manière significative « étape d'évaluation » – représente l'une des autres étapes de sélection.

Sans procédure de sélection au niveau « bachelor » et au niveau « master » des étudiants, on court le risque d'un nivellement par le bas qui ne peut que provoquer l'exode des meilleurs « cerveaux » à l'étranger, vers des Hautes Ecoles plus réputées.

Développement de la qualité — Les acteurs de la formation tertiaire aspirant à de hautes performances, on parle plutôt de développement de la qualité que d'une garantie de qualité, devront procéder régulièrement à des évaluations internes et externes. Cela suppose aussi que l'on analyse précisément ses forces et ses faiblesses.

Un système de Hautes Ecoles soumis à la concurrence et aux mécanismes du marché bénéficie de meilleurs retours sur ses activités (« rankings », renommée, afflux, index de citations, etc.). De plus le financement de ces Hautes Ecoles peut reposer essentiellement sur des indicateurs d'impact.

Ainsi, les Hautes Ecoles nationales se comparent plutôt aux écoles de notre pays et s'efforcent d'obtenir une accréditation au niveau national. Les Hautes Ecoles européennes

et globales font l'objet de comparaisons internationales et visent une accréditation internationale.

Profil — La compétitivité, l'autonomie et le nombre croissant d'étudiants exigent un ensemble diversifié et différencié de Hautes Ecoles. Le profil du système et des établissements se doit donc de correspondre à la demande ou aux intérêts de la société et des individus. Les Hautes Ecoles doivent se concentrer sur leurs points forts et les développer.

Structures de gouvernance et de direction — Les instances de décision et de direction se fondent sur le professionnalisme, l'autonomie et la compétitivité. Il convient d'adapter le rôle de la direction, du corps professoral, des collaborateurs et des étudiants à ces nouvelles modalités.

A ce titre, la loi sur l'Université de Bâle, promulguée en 1995, peut servir d'exemple à l'organisation des structures de décision et de direction. Elle comporte 29 paragraphes. Le Conseil de l'Université nommé par le Conseil d'Etat, est composé de 12 membres et est l'organe suprême de décision et de surveillance. Le recteur et le directeur administratif en font partie avec voix consultative. Le Conseil de l'Université définit entre autres, en concertation avec la direction de l'Université, les points importants à développer. Il adopte le rapport annuel et statue également sur la création ou la suppression d'un cursus.

Le rectorat administre toutes les affaires courantes, représente l'institution à l'extérieur et est aussi responsable de la planification des programmes. Il adopte les règlements internes et mène les négociations relatives aux nominations. Les responsables de facultés et de départements ainsi que leurs équipes n'ont pour attribution que de déposer des demandes ou de coopérer.

Le canton de Bâle-Ville met à la disposition de l'Université le patrimoine de cette dernière et le Parlement adopte, en même temps que le budget du canton, une contribution annuelle aux dépenses courantes de l'institution (budget global). Le budget adopté par le rectorat et approuvé par le Conseil de l'Université sert de base de décision.

L'Université de Bâle, mais aussi les EPF et quelques autres universités cantonales disposent de structures de direction et de décision légères et modernes, qui leur laissent une large autonomie basée sur des contrats de prestation. Ce sont les HES qui ont du retard en la matière.

Autonomie — L'autonomie des Hautes Ecoles doit être renforcée et les établissements doivent être exposés au marché international de l'éducation et de la formation. C'est

la raison pour laquelle, il faut redéfinir le rôle de l'Etat par rapport à des Hautes Ecoles plus autonomes et plus flexibles. Dans un tel système d'enseignement supérieur, il convient tout particulièrement de veiller à ce que les compétences et les responsabilités soient réunies en une même entité.

Les différentes Hautes Ecoles doivent pouvoir se développer selon le profil qui leur est propre. Elles sont autonomes en matière d'offre de filières et d'organisation interne. L'Etat ne peut soutenir financièrement l'offre que si des intérêts nationaux sont en jeu.

Pour ce qui est de l'organisation interne des institutions, la règle est la même que pour toute entreprise moderne : « structure follows strategy ». Les ressources en personnel et en équipements doivent être compatibles avec le profil de la Haute Ecole. Cela n'est possible que si elle dispose d'une grande autonomie.

Développements

Le paysage des Hautes Ecoles en Europe — L'internationalisation concerne l'ensemble des systèmes scolaires et éducatifs européens. Preuve en est la récente étude internationale Pisa qui jugeait les performances des écoliers à la fin de l'école obligatoire dans 32 pays. Ou encore l'accord entre les 40 Etats à Bologne. La Déclaration signée, lance les bases d'un vaste paysage européen, plus transparent et plus concurrentiel, en matière de formation tertiaire.

De plus en plus, les futurs étudiants choisiront leurs lieux d'études en fonction du profil et de la réputation de l'établissement. Ce sera particulièrement le cas pour l'obtention d'un « master ». Les préférences nationales passeront donc au second plan. Ce qui sera décisif dans le choix sera l'aspect qualitatif : la renommée, l'encadrement, la durée des études, les équipements pour la recherche et d'autres conditions-cadres.

Une société du savoir — Dans une telle société et une telle économie, une formation de qualité est d'importance vitale, tant du point de vue économique que personnel. Car si une formation hautement qualifiée améliore les chances professionnelles et la qualité de vie du diplômé, elle contribue également à la prospérité générale de la société.

Les connaissances et l'information sont des facteurs de production qui gagnent en importance. Dans toutes les branches de l'économie, on peut observer une exigence

croissante de savoirs. Il faut s'attendre à une demande en hausse de personnes hautement qualifiées dans le monde entier. On constate déjà, dans certains domaines, une lutte pour les universitaires hautement qualifiés (« brain drain »).

Le nombre de diplômés continue et continuera à augmenter – particulièrement là où leur seront offertes des filières intéressantes. Un accès plus large aux Hautes Ecoles va de pair avec une plus grande hétérogénéité des domaines d'intérêts. L'offre ne doit donc pas se borner à assurer une formation hautement qualifiée, mais aussi être plus variée et différenciée.

La course aux têtes pensantes — Le poids évident de l'enseignement tertiaire dans une société du savoir suscite de vifs débats et des stratégies différentes. L'Allemagne songe à des universités d'élite alors qu'en Angleterre, on vise un accès aux études supérieures pour plus de la moitié des jeunes gens. D'autres pays européens ont procédé ou procèdent à des réformes. On assiste, sur le continent, à une véritable course pour avoir les meilleures Hautes Ecoles et attirer les esprits les plus brillants.

En Suisse, ce ne sont que 19% des jeunes qui achèvent des études universitaires (y compris les HES). Ce chiffre est nettement inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE, située autour de 30% (voir tableau, p. 12). Ce taux modeste d'universitaires désavantage les jeunes Suisses dans leur vie active: de plus en plus souvent, les non-universitaires suisses au bénéfice d'une formation professionnelle supérieure se voient confrontés à des candidats universitaires étrangers.

Une augmentation et une amélioration de la formation pour un nombre croissant d'étudiants coûtent cher. Les finances publiques dans les différents pays d'Europe sont soumises à rude épreuve en raison du dérapage des budgets publics. Il y a donc moins d'argent à la disposition des universités et des Hautes Ecoles et il faut trouver de nouvelles sources de revenus. L'Angleterre a par exemple largement augmenté ses taxes d'études.

.....

Part de la population de diplômé(e)s du tertiaire
(en % de la tranche d'âge équivalente, en 2001)

.....

	TOTAL	ANNÉES D'ETUDES		
		3 - (<)5	5-6	>6
AUSTRALIE	42,0%	33,3%	8,7%	-
FINLANDE	40,7%	22,4%	17,7%	0,5%
NOUVELLE - ZÉLANDE	40,2%	M	M	M
ISLANDE	39,5%	33,9%	5,6%	-
DANEMARK	38,8%	33,5%	4,5%	0,8%
POLOGNE	38,6%	M	M	M
GRANDE - BRETAGNE	37,4%	34,8%	2,5%	0,1%
JAPON	32,8%	28,8%	4,0%	-
ESPAGNE	32,1%	M	M	M
SUÈDE	29,6%	28,5%	1,2%	-
IRLANDE	29,3%	15,3%	14,0%	-
FRANCE	25,0%	10,2%	14,0%	0,9%
ITALIE	20,0%	2,1%	17,8%	-
ALLEMAGNE	19,0%	6,4%	12,7%	-
SUISSE	18,7%	7,4%	10,1%	1,1%
AUTRICHE	16,6%	2,1%	14,5%	-
TCHÉQUIE	14,1%	3,6%	10,5%	-
MOYENNE OCDE	30,3%	18,7%	9,8%	0,3%

M = Missing Data

.....

Source: OCDE, Education at a Glance [2003]

Conclusion

Le paysage mondial de l'éducation et de la formation est en train de se modifier et prend des allures de marché du savoir. Cette évolution s'est accélérée en Europe. Un espace du savoir dans lequel les frontières nationales passent au second plan va se développer grâce à «Bologne». Cet espace compte des milliers de Hautes Ecoles dans 40 pays, avec des millions d'étudiants en mouvement. Ces jeunes à la recherche de connaissances vont évidemment scruter l'horizon pour trouver les «meilleures» offres.

La Suisse est bien positionnée pour jouer un rôle important dans ce marché, si elle ne rate pas le coche. En Allemagne et en Angleterre, on a déjà pris conscience de l'importance des changements en cours et le monde politique a fait ses premières propositions de réformes. Avec un système «trivalent», la Suisse peut se positionner sur le marché du savoir comme un lieu de formation attrayant pour des jeunes gens performants provenant de Suisse et de l'étranger. Outre la qualité de ses institutions tertiaires, le pays peut encore faire valoir sa situation géographique centrale, sa paix sociale, sa sécurité intérieure, sa diversité culturelle et linguistique.

Les conditions essentielles de réussite sont un financement suffisant, des mécanismes administratifs axés sur la prestation et l'efficacité ainsi que la possibilité pour les Hautes Ecoles de sélectionner leurs étudiants. Il est indispensable d'avoir suffisamment d'argent pour mettre sur pied une ou deux Hautes Ecoles mondiales. L'exemple de l'EPFZ montre que la qualité exceptionnelle a un prix. Mais les moyens financiers ne sont pas moins importants pour un positionnement réussi des Hautes Ecoles au niveau européen et national. Ce qui implique un système de financement doté de nouveaux paramètres dans lesquels on tient compte de la proportion d'étudiants étrangers ou du nombre de diplômes obtenus aux trois niveaux, «bachelor», «master» et doctorat.

La qualité d'une Haute Ecole dépend énormément du niveau des étudiants. Si les Hautes Ecoles suisses veulent s'établir sur le marché européen, avec une offre attrayante et de haute qualité, alors une sélection des meilleurs étudiants devra être envisagée. Le libre passage pour les études de «bachelor» et de «master» devra être remplacé par une procédure de candidature. La possession d'un titre de «bachelor» européen ne devrait pas donner l'accès automatique aux études de «master» en Suisse. Une sélection des étudiants est nécessaire, afin que les différences européennes de formation puissent être prises en considération.

En effet, ces différences peuvent amener à des situations délicates. Un jeune bachelier européen pourra-t-il, par exemple, entamer sans autre des études dans une HES suisse, où il doit se prévaloir d'une année d'expérience professionnelle alors qu'en Allemagne et en France cela n'est pas requis.

Il y a de fortes chances pour que les Hautes Ecoles, par leur professionnalisme, leur qualité et leurs performances, puissent occuper une position de premier plan dans le nouvel espace européen de la formation qui est en train d'émerger. Il nous faut toutefois agir rapidement. Car d'autres pays ont aussi compris que leur avenir résidait dans l'éducation, dans cette quête des meilleurs « cerveaux ». Si la Suisse est incapable de saisir sa chance, nous serons inévitablement confrontés à un exode de nos meilleurs esprits.